

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez BONGREL et HULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Septembre 1878.

LA DISSOLUTION PARTIELLE Du Sénat.

Faire cesser les pouvoirs du tiers du Sénat avant le temps serait une véritable dissolution partielle que ni les ministres ni le Maréchal-Président, ni la Chambre des députés n'ont le droit de prononcer.

Il est bien difficile d'admettre que le ministère soit le seul juge de l'interprétation des lois constitutionnelles et notamment des lois relatives à l'organisation des pouvoirs publics.

C'est aux Chambres législatives qu'il appartient de déterminer les points obscurs de la Constitution, et ce serait usurper leurs pouvoirs et prendre la responsabilité d'une surprise fort peu correcte, si l'on profitait de l'absence des Chambres pour résoudre des questions qui sont uniquement de leur compétence.

Les prochaines élections sénatoriales ont une telle importance qu'elles peuvent fixer les destinées du pays, assurer une République conservatrice ou livrer la France à de nouvelles commotions révolutionnaires.

L'époque plus ou moins rapprochée de ces élections peut singulièrement modifier et changer même absolument leur résultat.

Lorsque l'on constate avec quelle impatience les coalisés républicains et radicaux attendent les prochaines élections, l'ardeur qu'ils ont déployée dans leurs préparatifs alors que les conservateurs ont agi avec tant de lenteur et si peu d'union durant les vacances parlementaires, on est forcé de reconnaître que les nouvelles élections sénatoriales modifieront d'autant plus la majorité actuelle du Sénat qu'elles seront faites plus prochainement.

Les conservateurs ont le plus grand intérêt à réclamer pour ces élections la limite la

plus éloignée, et telle d'ailleurs qu'elle est fixée par la Constitution.

Le Sénat n'a été élu que le 30 janvier 1876.

Il ne s'est réuni pour la première fois que le 8 mars 1876.

Il a fallu tout au moins la première vérification des pouvoirs et la formation du bureau pour que le Sénat fût définitivement constitué ; c'est alors seulement que s'ouvrait réellement la première session.

C'est au plus tôt du 8 mars que peut dater le renouvellement par tiers.

L'article 6 de la loi relative à l'organisation du Sénat, votée le 24 février 1875, est ainsi conçu :

« Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers tous les trois ans.

« Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries contenant chacune un égal nombre de sénateurs. Il sera procédé par la voie du tirage au sort à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale. »

Il faut citer aussi l'article 40 :

« Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation. Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour même où l'Assemblée nationale se séparera. »

Ainsi la Constitution a très-nettement stipulé que ce n'est qu'après trois années révolues qu'un premier tiers du Sénat peut être renouvelé. Il n'appartient à personne d'enlever un seul jour de titre et de pouvoir aux membres formant le premier tiers du Sénat.

Ce tiers renouvelable a le droit de siéger et de voter pendant trois ans : nul pouvoir ne saurait changer ce droit ; et si le moindre doute pouvait exister à cet égard, c'est au Sénat, au Sénat seul, qu'il appartiendrait de décider.

On oublie beaucoup trop toutes les attributions, toute la puissance du Sénat.

Le Sénat se trouve placé par la Constitution au-dessus du pouvoir de la Chambre des députés, puisque, d'après son avis, cette Chambre peut être dissoute ; il est aussi placé au-dessus du pouvoir exécutif, et par conséquent des ministres, puisque, d'après l'article 9 :

« Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger soit le Président de la République, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat. »

Et l'on viendrait prétendre qu'en présence de pouvoirs si étendus, si élevés, il pourrait être loisible à des ministres, au pouvoir exécutif lui-même, de changer arbitrairement et avant l'heure la composition du Sénat, d'enlever au tiers des sénateurs les qualités et les droits qui lui appartiennent et d'user en même temps de toutes les influences ministérielles, de toute la puissance du pouvoir exécutif dans les élections pour changer la composition de la majorité.

Une telle prétention n'est pas soutenable. Bien plus, toute décision prise contre le tiers du Sénat sans l'autorisation et le vote du Sénat lui-même est une violation de la Constitution, une usurpation de pouvoir, et pourrait donner lieu à une mise en accusation, elle pourrait motiver la constitution en Cour de justice prévue par l'article 9 que nous venons de citer.

Si le Maréchal-Président n'a pas le droit d'enlever aux membres du Sénat un seul jour de la durée des pouvoirs qui leur appartiennent, comment ses ministres auraient-ils ce droit ?

Voilà le premier motif qui doit déterminer le Maréchal-Président à ne pas signer, ainsi qu'on le lui demande, le décret de convocation pour la nomination des députés sénatoriaux avant la rentrée des Chambres.

Le Maréchal-Président ne peut ignorer aussi dans quel but les vainqueurs du 43 Décembre veulent avancer les élections ; et leurs intentions, qui lui sont bien connues,

ne sont pas de nature à lui conseiller de précipiter la signature qu'on lui demande.

D'après l'article premier de la loi organique sur les élections des sénateurs :

« Un décret du Président de la République, rendu au moins six semaines à l'avance, fixe le jour où doivent avoir lieu les élections pour le Sénat en même temps celui où doivent être choisis les délégués des conseils municipaux. Il doit y avoir un intervalle d'un mois au moins entre le choix des délégués et l'élection des sénateurs. »

Si les élections sénatoriales ne doivent avoir lieu qu'en mars 1879, ce n'est que le 15 janvier que devrait paraître le décret de convocation pour l'élection des députés au 1^{er} février, et le second décret, pour la réunion de ces députés chargés des élections sénatoriales, pour le 8 mars au plus tôt.

Le Maréchal-Président est donc dans l'obligation absolue de faire décider par le Sénat la date de l'expiration des pouvoirs du premiers tiers.

Il paraît assez inutile d'insister sur tous les motifs qui lui conseillent et qui lui imposent même l'obligation de ne point signer le décret de convocation des députés avant la réunion des Chambres, avant l'interprétation donnée par le Sénat sur la fin des pouvoirs du tiers de ses membres.

Le Maréchal n'assumera certainement pas la nouvelle responsabilité qu'on essaie de lui faire accepter.

Il ne voudra point usurper les droits du Sénat et sacrifier les conservateurs pour servir les intérêts et la stratégie de ses ennemis.

Il prouvera en cette circonstance que l'on a bien tort de le croire résigné à toutes les concessions.

ADRIEN DE LA VALETTE.

(Assemblée nationale.)

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Pendant ce temps, l'hôtel occupé par M. Benoît voyait passer entre ses grilles de bronze la foule des visiteurs venant offrir leurs vœux et félicitations, et celle non moins empressée des commerçants rivalisant de soins pour enrichir la corbeille ou le trousseau.

Le banquier avait refusé d'aller, selon le désir de M. Montferrier, acheter les cadeaux à Paris. Il voulait faire valoir ses vieux fournisseurs fidèles.

Le prétendu ne s'était pas laissé arrêter par cet obstacle qui semblait tout d'abord restreindre un peu les choix. Puisqu'il ne pouvait conduire Alice dans les magasins en renom, il avait commandé que ces mêmes magasins vinssent étaler devant elle le plus précieux de leur contenu. Les tissus les

plus merveilleux, les fourrures apportées des rives du Nouveau-Monde, les dentelles de tous noms, les bijoux de tous prix s'accumulaient dans les appartements de la jeune fille.

— C'est trop, disait-elle, c'est trop, je vous assure. Je n'ai jamais souhaité une corbeille si luxueuse.

Le fiancé répondait en lui baisant la main :

— Si vous dites un mot de plus, je vais doubler le nombre de vos fleurs en diamants.

Dans tous les salons de Nantes, on s'entretenait de ces hommages quasi princiers.

M. Benoît répétait en se frottant les mains :

— De l'ordre, beaucoup d'ordre au milieu de ces magnificences ! On me l'avait bien dit, il est rangé en même temps que libéral. Parlez-moi d'un jeune homme qui sait unir deux qualités si précieuses !

La veille du grand jour, un laquais à la livrée du banquier monta les hauts étages qui conduisaient à l'appartement de Salomon. Il était porteur d'un billet d'Alice accompagné d'un grand carton et d'un petit paquet soigneusement attaché.

L'artiste qui lut son nom frappé sur le chagrin de la reliure ouvrit promptement et demeura tout saisi de surprise et de ravissement. Il feuilletait, il feuilletait.

— Ils sont tous là, répétait-il, ils sont tous là, les vieux sublimes !... Giotto, Memling, Van Dyck !... Oh ! quel écrivain, quel écrivain que ce carton !

Tiens ! voici une Nativité que je ne connaissais pas encore !...

De son côté, Rosa se brisait les ongles pour dénouer les minces cordons qui enserraient le paquet mystérieux. Elle finit par y réussir et en retira une boîte de moire blanche, qui livra sans peine aux regards des spectateurs un large éventail en satin noir sur lequel un pinceau d'une finesse extrême avait jeté une guirlande de fleurs éclatantes ; le tout monté en vieil argent : grave ainsi qu'il convenait à l'âge de Rosa, riche comme devait l'offrir une fiancée millionnaire.

— C'est trop aimable, s'écria M^{me} Lebrun, c'est trop aimable, vraiment ! Avoir poussé l'attention jusqu'à se souvenir des coutumes de mon pays natal !

Toute à son bonheur, elle rejeta un peu sa coiffure en arrière, se posa devant la glace, cambra son pied et, agitant le bel éventail, crut avoir un moment retrouvé la vivacité et la grâce espagnoles.

Enfin, l'affectueux envoi livra son dernier secret. Sur un lit de satin bleu, dans sa boîte de palissandre, reposait un petit nécessaire d'ivoire muni de fins instruments de travail en or. Il s'ouvrait en deux comme une coquille. Sur l'un de ses côtés étaient gravés un C et un K surmontés d'une couronne et posés sur un écusson semé des hermines de la vieille Armorique.

Christine resta muette de joie : un si charmant objet n'avait jamais été présenté à ses mains d'enfant.

Quant à Salomon, en voyant le nécessaire il oublia presque le carton de gravures. Non-seulement Christine recevait sa part des souvenirs offerts dans cette circonstance solennelle ; mais, à la faveur de ce simple cadeau, on trouvait le moyen de saluer le sang royal dans la pauvre orpheline !

— Ceci en dit long, répétait l'artiste, ceci en dit long sur les délicatesses du cœur. Ah ! combien elle mérite d'être heureuse, celle qui sait comprendre et exprimer ainsi !

Le lendemain, les trois nefs de Saint-Nicolas étaient devenues trop étroites pour contenir la brillante assistance qui se pressait devant le maître-autel.

Alice, prosternée, ne songeait qu'au grand acte qu'elle venait accomplir. Même en s'éloignant au bras de celui dont elle recevait le nom, elle ne voulut rien voir ni rien écouter autour d'elle.

Le banquier, au contraire, promenait son regard joyeux dans toute l'église, cherchant à compléter tant de visages amis. Il n'y réussit pas ; cependant, il distingua dans un angle, contre un pilier, le long profil de Salomon entre le chapeau de fête de Rosa et les tresses blondes de l'orpheline.

(A suivre.)

Chronique générale.

LA REVUE D'HIER.

Hier dimanche, depuis le matin, l'animation était grande dans Paris; tous les moyens de transport qui conduisent à Vincennes étaient littéralement pris d'assaut.

Les troupes du 4^e corps d'armée étaient logées depuis 48 heures à Joinville, à la Varenne, à Nogent, à Créteil; les habitants leur ont donné la plus cordiale hospitalité.

A deux heures précises, une salve d'artillerie a annoncé l'arrivée du Maréchal, qui n'a pas tardé à paraître, suivi d'un brillant état-major, dans lequel on remarquait surtout les spahis avec leurs burnous et les chefs arabes présents à Paris.

Après avoir passé sur le front des troupes, le Maréchal a fait face aux tribunes, qui étaient pleines de monde.

Le temps, légèrement frais avec des échappées de soleil intermittentes, a favorisé cette fête militaire. Le défilé des 50,000 hommes et des 40,000 chevaux était splendide. On a applaudi surtout les réservistes en tenue de campagne qui rivalisaient avec les troupes et la charge en bataille au galop exécutée par deux divisions de cavalerie.

**

Des électeurs de la ville de Lyon, réunis en comité, ont adressé une lettre à M. Rochefort pour lui demander s'il acceptait la candidature au siège législatif laissé vacant par la mort de M. Durand.

**

Il est officiellement confirmé que l'affaire survenue entre l'évêque et la municipalité de Blois, à propos des réservistes, a déterminé au ministère de la guerre de nouvelles études pouvant servir à l'élaboration d'un règlement clair et indiscutable sur les cas de logements et de réquisitions.

**

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, est arrivé jeudi à Douai à quatre heures et demie.

M. Merlin, maire de la ville, accompagné du conseil, était allé le recevoir à la gare. Quinze coups de canon ont été tirés au moment où le ministre a paru. Pendant le trajet de la gare à l'Hôtel-de-Ville, la grosse cloche et le carillon se sont fait entendre.

Le soir, banquet à l'Hôtel-de-Ville, dont la façade était brillamment illuminée. Des toasts ont été portés par M. Corne.

Sur une demande faite au nom de M. le maire de Douai et de M. le président de la chambre de commerce, le cardinal-archevêque de Cambrai a accordé la dispense du maigre aux personnes qui prendront part au banquet offert à M. le ministre des travaux publics.

Vendredi, M. de Freycinet s'est rendu aux houillères de Lens. Son départ a été salué, comme son arrivée, de quinze coups de canon.

**

UN COMLOT CONTRE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

On télégraphie de Berlin au *Morning Post*: « Le bruit court qu'un nouveau complot contre l'empereur Guillaume est découvert. » Plusieurs personnes soupçonnées d'y avoir pris part ont été arrêtées. »

Ceux qui ne veulent pas croire aux instincts régicides du socialisme seront bien forcés à la fin de se rendre à l'évidence.

Les socialistes d'Allemagne sentent très-bien que la question de vie ou de mort s'agit pour eux en ce moment au sein du Parlement allemand.

Ils ont voulu profiter de leurs derniers moments de liberté pour tenter un effort suprême.

Malheureusement pour eux, cette tentative déjouée leur sera plus funeste que les précédentes, elle décidera les hésitants de la Chambre allemande à voter dans le sens du gouvernement.

**

LE CHAMP-DE-MARS APRÈS L'EXPOSITION.

Le conseil des ministres, comme on sait, s'est déjà occupé, à deux reprises, des me-

sures à prendre pour éviter de démolir, après l'Exposition, le palais du Champ-de-Mars.

M. le ministre de la guerre vient de nommer une commission chargée d'examiner la question et d'étudier quel serait le meilleur parti à tirer de la partie de ces bâtiments qu'on lui abandonnerait à titre de champ de manœuvres couvert.

Les autres sections du palais seraient utilisées pour l'installation des nouveaux musées.

Comme compensation, on donnerait au ministre de la guerre, pour servir de terrain de grandes manœuvres, une plaine située à la porte de Vanves et les champs voisins du rond-point de Courbevoie.

Le ministre du commerce insiste beaucoup pour l'adoption de ce plan, et le ministre de la guerre lui-même semble disposé à l'accepter.

Si le projet de M. Teisserenc de Bort, qui donnerait satisfaction à des observations fréquemment formulées par le public et par la presse, finit par être réalisé, on laisserait en jardin tout le parc du Champ-de-Mars jusqu'au vestibule d'honneur; on démonterait et on enlèverait les annexes, les hangars et la galerie des beaux-arts; le centre du palais deviendrait un vaste square; et les galeries françaises, ainsi que le vestibule d'honneur, deviendraient des musées où nos magnifiques collections actuellement enfermées dans des magasins trouveraient un abri, tandis que la galerie du travail et les sections étrangères seraient abandonnées à l'administration militaire.

**

LE CÉRÉMONIAL DE LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

Les travaux d'aménagement et de décoration du Palais de l'Industrie pour la cérémonie solennelle de la distribution des récompenses aux exposants avancent de jour en jour.

Nous croyons intéressant de donner ici quelques détails sur les dispositions qui ont été adoptées et d'indiquer le plan qui sera suivi :

L'entrée du Maréchal aura lieu par la grande porte du salon des beaux-arts donnant sur les Champs-Élysées. Le cortège officiel s'avancera dans une vaste galerie jusqu'au milieu du Palais, puis il tournera à gauche et prendra place sur une estrade suivant la disposition suivante :

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT :	
DÉPUTÉS.	SÉNATEURS.
CORPS DIPLOMATIQUE.	
CORPS DIPLOMATIQUE.	
MARÉCHAL	
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.	
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.	CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.
LES EXPOSANTS.	LES RÉCOMPENSÉS.

Au-delà de la galerie dont nous avons parlé, se placera immédiatement le jury international des récompenses. Derrière le jury, un vaste emplacement sera occupé par le public. L'orchestre formidable composé de 4,675 musiciens sera placé sur une estrade au fond de la grande nef.

L'estrade réservée aux notabilités est située en face de l'entrée d'honneur. Les loges du premier étage sont réservées aux dames. Chaque invité aura son numéro à une place déterminée et il sera ouvert trente portes donnant accès au Palais sur toutes ses faces.

L'estrade d'honneur contiendra environ 2,800 places. On a calculé que la salle pouvait recevoir 22,207 personnes.

Le vestibule d'honneur, par lequel le Président de la République fera son entrée, sera garni des plus riches tentures et de fleurs à profusion; les cinquante-six travées de la grande nef seront ornées d'immenses tapisseries de velours avec crépines d'or.

Sur le grand dôme cintré et vitré de la grande nef sera placé un immense *velum* destiné à protéger le public contre les rayons du soleil.

Soixante-dix bannières aux armes de chacune des nationalités exposantes figureront dans l'intérieur où l'on verra, comme en 1867, au milieu de la galerie centrale, les trophées de chacun des groupes des produits exposés au Champ-de-Mars.

Etranger.

Rome, 14 septembre.

La note de la Grèce demandant la médiation des puissances expose les demandes faites par la Grèce auprès de la Porte, ainsi que les réponses évasives de cette dernière.

Ces réponses prouvent que la Porte ne veut pas exécuter les décisions du Congrès en ce qui concerne la Grèce, qui se trouve dans un cercle vicieux, et demande pour cela la médiation des puissances.

Le congrès contre le phylloxera, réuni à Berne, continue ses travaux. Il a décidé que les résolutions qu'il prendrait ne seraient communiquées qu'à la fin du congrès. En conséquence, aucune communication ne sera faite à la presse avant la fin des conférences. Les dernières séances ont été consacrées aux questions se rattachant à la désinfection des vignobles envahis, aux transports des cépages, raisins, bois, marc de raisin, arbres fruitiers, etc.

Chronique militaire.

Le *Journal officiel* a publié la liste, par ordre de mérite, des 386 élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr nommés au grade de sous-lieutenant à la suite des examens de sortie de 1878.

Voici les noms des officiers français désignés pour aller assister aux grandes manœuvres de l'armée allemande qui vont avoir lieu, au commencement de la semaine prochaine, près de Cassel: le général de brigade Thomassin, le chef de bataillon Herbing, le chef d'escadron Rothwiller, le capitaine d'artillerie Lebon, et l'attaché militaire lieutenant-colonel de Sesmaisons.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Qu'il était beau et consolant le spectacle que donnait samedi la commune de Bagneux! Toute la population était sur pied pour rendre un dernier hommage à M. Demarest, son respectable maire, qui avait su conquérir les sympathies de chacun, à quel que parti qu'il appartint. La tristesse était sur tous les visages, et, dans cette foule émue, on n'entendait que des exclamations, parfois entremêlées de sanglots, pour déplorer la perte de leur père à tous.

Dans l'assistance, on remarquait, autour de la famille, toute la société de Saumur, une grande partie des officiers du cadre de l'École de cavalerie, et grand nombre de notabilités de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine. M. le sous-préfet de Saumur s'était également joint au cortège.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Paul Taveau, adjoint de la commune de Bagneux, Trouillard, président de la conférence de Saint-Vincent de Paul de Saumur, Dehaye, président de la fabrique de Bagneux, et Dézé, président de la société de secours mutuels de Bagneux.

Le corps a été porté par des membres du Conseil municipal de Bagneux, de la société de secours mutuels et de la société d'agrément de cette commune, qui tous ont offert spontanément leur concours.

Tout le clergé de Saumur et des environs, s'associant au deuil public, était venu à cette cérémonie funèbre prier pour l'homme de bien que le pays pleurait, et M^{re} Freppel, retenu à Angers, avait délégué M^{re} Sauvé pour le représenter. Le R. P. Pujo, aumônier des mobiles de Maine-et-Loire, s'était empressé de venir rendre les derniers devoirs à M. Demarest, qui avait fait avec lui, comme caporal infirmier, toute la campagne de 1870.

Avant que le cercueil ne fût recouvert pour toujours, l'un des anciens amis de M. Demarest, M. Louvet, s'est avancé sur le bord de la tombe, et s'est fait en ces termes l'interprète des sentiments de tous :

« Messieurs,

« La mort, qui fauche à coups redoublés parmi nous en ce moment, nous enlève aujourd'hui un homme éminent et, ce qui est plus encore, un grand chrétien. Cette foule émue et attristée qui se presse respectueu-

sement autour de ce cercueil, révèle, beaucoup mieux que ne saurait l'exprimer ma faible parole, toute l'étendue de la perte que nous faisons. Les hommes de la valeur d'Ezéchiel Demarest apparaissent de loin en loin ici-bas comme une manifestation vivante de ce que Dieu peut mettre de grand, de beau et de bon dans le cœur de ses créatures privilégiées. Ces hommes-là, messieurs, on les admire, on les aime, on les pleure: on ne les remplace jamais.

« Cette vie, qui vient de finir si brusquement, s'est écoulée en majeure partie au milieu de nous; et l'on peut dire qu'elle n'a été qu'une succession non interrompue de dévouements, de services et de bienfaits.

« Maire de Bagneux depuis trente années, Demarest a montré tout ce que peut produire de bien un administrateur chrétien, en intime union avec sa commune, toujours prêt à se multiplier et à se transformer pour ainsi dire, afin de satisfaire à tous les devoirs que lui impose son zèle: tantôt conseil et arbitre officieux pour régler les affaires des familles, économiser des frais inutiles, prévenir ou terminer les contestations; tantôt sœur de charité pour visiter les pauvres, soigner les malades, leur procurer les secours de l'âme et du corps, consoler les mourants, ensevelir et veiller les morts; enfin, partout et toujours, gardien vigilant et ferme des intérêts municipaux confiés à sa sollicitude. Voilà, messieurs, ce qu'a été Demarest dans sa commune. Aussi son autorité y était grande: jeunes et vieux, petits et grands, riches et pauvres, tons, sans distinction de rang ou d'opinion, le respectaient et l'affectionnaient comme un père.

Ces sentiments ne se sont pas démentis durant une seule minute, malgré les vicissitudes des temps; et de son côté Demarest est resté constamment fidèle à sa chère commune, même quand il a cru devoir s'en séparer momentanément, en 1870, pour s'enrôler, malgré son âge, dans les rangs de notre armée en qualité d'infirmier, et braver devant l'ennemi les périls et les fatigues, désireux de payer ainsi sa dette à la France, notre mère commune. Ce fut pendant le cours de cette douloureuse campagne qu'il contracta, suivant toute apparence, les premiers germes de la maladie qui est venue le foudroyer, il y a trois jours.

« Son infatigable charité ne se concentrait pas exclusivement sur sa commune de Bagneux: elle rayonnait largement aussi sur notre ville de Saumur, où sa mémoire demeurera également honorée et bénie. Notre société de Saint-Vincent-de-Paul n'oubliera jamais qu'elle a eu l'honneur de l'avoir à sa tête pendant de longues années, et chacun sait le zèle chaleureux et la rare distinction qu'il apportait dans l'exercice de cette présidence.

« Qui donc pourrait oublier aussi avec quel art ingénieux, avec quelle grâce modeste il savait voiler les services qu'il vous rendait. Quand vous le surpreniez par hasard en flagrant délit de bons offices à votre endroit, il vous remerciait avec tant d'effusion d'avoir bien voulu lui permettre de vous être utile, qu'en le quittant vous ne saviez plus au juste lequel des deux, de vous ou de lui, était l'obligé ou le bienfaiteur.

« Son intelligence délicate et fine devinait les choses à demi-mot, ce qui rendait ses causeries, ainsi que ses lettres, aussi spirituelles que solides, aussi attrayantes qu'instructives. Il pratiquait naturellement et sans effort le grand art d'effacer son esprit pour mettre mieux en relief celui des autres. Aussi son intimité était-elle vivement recherchée; mais il se montrait très-réservé sur ce point et même un peu avaro, comme le sont toutes les natures d'élite; il ne se donnait jamais qu'à bon escient.

« Artiste et archéologue distingué, il avait fait de sa ravissante habitation de Bagneux un musée d'une grande richesse, dont il ne permettait l'accès qu'aux gens qui lui en paraissaient dignes, et dont il faisait les honneurs avec la courtoisie la plus exquise et la grâce la plus charmante.

« Et maintenant, messieurs, parlerais-je de l'ami? J'en aurais le droit, ce me semble, et j'en ai presque le devoir; mais je ne m'en sens pas la force. Le coup qui nous frappe a été trop subit et trop violent. Que tous ceux que Demarest a honorés de son amitié descendent au fond de leur âme: ils y trouveront gravés en caractères ineffaçables tout ce que je ressens au-dedans de moi sans pouvoir le manifester. Il me suffira de dire qu'on ne rencontrera jamais de cœur plus fidèle et plus pénétré du besoin de se dévouer.

Quant au chrétien, messieurs, un seul mot le peindra tout entier, et ce mot, j'aime à le laisser tomber devant vous sur le bord de cette fosse: Demarest, s'inspirant des paroles que nous ont données les grands saints dont s'honore l'Eglise catholique, avait appris d'eux le secret de rendre la dernière action aimable. Il comprenait et il faisait comprendre à tous que la vertu, chez le chrétien, est véritablement fille de Dieu, et qu'elle doit être simple, douce, gracieuse et vive comme la source céleste d'où elle émane.

Demarest, cher et vénéré ami, Dieu, en appelant prématurément à lui, a voulu sans nul doute avancer l'heure de la récompense qu'il te destinait. Tu continueras là-bas la longue chaîne de tes bonnes œuvres en priant pour tous ceux que tu as aimés ici-bas. Heureux les hommes, messieurs, qui, pareils à celui dont nous pleurons la perte, se présentent devant le Seigneur avec les mains pleines, laissant après eux, comme dernière action méritoire accomplie par eux sur cette terre, l'enseignement et l'exemple d'une belle et noble vie consacrée tout entière au service de Dieu, à l'amour de leurs frères et à la pratique du bien!

Ces paroles sympathiques ont trouvé un écho dans tous les cœurs, et M. Louvet a reçu des témoignages nombreux d'assentiment et de reconnaissance.

La Fosse-de-Tigné. — Jeudi dernier, un commencement d'incendie qui pouvait avoir des suites graves s'est déclaré, à la Fosse-de-Tigné, dans la cour du sieur Alphonse Rouiller, épiciier.

Tout-à-coup, vers 4 heures du soir, un petit tas de paille situé à deux mètres d'une grange remplie de fourrages a pris feu. La grange joignait un corps de bâtiment où se tenait une noce de 200 personnes. Dès le premier cri d'alarme, les invités ont quitté la table à la hâte, et, grâce à leur présence, la grange et le corps de logis y attenants ont été préservés d'une destruction complète.

On croit que ce commencement d'incendie a été occasionné par l'imprudence de quelque fumeur.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire au sujet de l'exécution de la loi du 13 avril 1850, sur les logements insalubres. Les conseils d'hygiène, dit cette circulaire, signalent fréquemment les mauvaises conditions où se trouvent, dans beaucoup de villes, les logements ouvriers, et les dangers que ces logements mal assainis présentent, non-seulement pour la santé de ceux qui y habitent, mais encore pour la salubrité publique.

M. le ministre prie, en conséquence, les préfets d'appeler l'attention des conseils municipaux des villes d'une certaine importance, et notamment des centres industriels, sur l'intérêt qu'il y aurait à établir dans ces villes des commissions de logements insalubres, fonctionnant régulièrement comme à Paris. Espérons que cet appel de l'administration sera entendu.

ANGERS.

Samedi matin, en présence de M. le général de division de la Jaille, les soldats du 2^e pontonniers ont jeté sur la Maine, en face de la Blancherie, un pont de bateaux. A 7 heures et quart, le général arrivait sur le quai du Roi-de-Pologne. Le travail a commencé aussitôt, et, à 8 heures 25, le général put traverser la Maine sur le pont, entre deux haies d'ouvriers pontonniers tenant haut leurs rames pour le salut militaire.

Le pont fut alors détaché des deux bouts, et la masse entière, tournant sur elle-même par un mouvement de conversion, vint s'amarrer sur la rive. A 9 heures, le général repartait, et à 10 heures les troupes rentraient au quartier. Beaucoup de curieux, sur les deux rives et sur le pont de la Basse-Chaine, ont suivi jusqu'à la fin ces manœuvres intéressantes.

A 2 heures, il y a eu, à la caserne du Clon, exercices de la manœuvre du canon.

NANTES.

Le Phare de la Loire croit savoir que la ville de Nantes et la chambre de commerce se proposent d'offrir à M. de Freycinet un banquet qui aura lieu, dans la salle de la

Bourse, le lundi 23 septembre, au retour du ministre de Saint-Nazaire.

Tramways de Nantes. — La Compagnie des tramways de Nantes vient d'être autorisée, par décision ministérielle du 26 août dernier, à émettre 660,000 fr. d'obligations.

Conformément au cahier des charges de la concession, cette autorisation n'a été donnée que sur justification du versement intégral du capital-actions et de l'emploi en travaux ou achats de terrains d'une partie de ce capital supérieure à la moitié de la dépense totale.

C'est, croyons-nous, le premier exemple de l'application, à une entreprise de tramways, d'une règle établie avec raison, il y a deux ans, par le conseil d'Etat, pour prévenir les spéculations auxquelles peuvent donner lieu les entreprises de ce genre.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Un concours général pour le surnuméraire des Postes aura lieu le jeudi 26 septembre 1878.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 23 ans sans infirmités peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 20 septembre.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

GLANES DE L'EXPOSITION.

27^e LETTRE DE PARIS.

Le Creuzot. — C'est, comme on sait, l'exposition spéciale de la maison Schneider et C^o, et déjà nous en avons dit quelques mots précédemment. Ajoutons aujourd'hui que l'on trouve réuni dans le pavillon du Creuzot, avec les produits et matières premières du vaste établissement de la société Schneider, tous les documents qui concernent son organisation industrielle et commerciale, ses écoles, ses cités ouvrières et tout ce qui la compose, en un mot, sous toutes ses faces. Il appartenait à cette société modèle d'offrir cet exemple à toutes les autres sociétés de France; et il faut bien espérer que cet exemple trouvera des imitateurs.

Nous ne parlerons cependant que des produits de ce grand établissement, et ils ont une valeur que nos lecteurs apprécieront.

Devant la porte d'entrée du pavillon, tout d'abord la reproduction en bois de la construction supportant le marteau à vapeur destiné au service des aciéries; construction qui, pour offrir une solidité à toute épreuve, forme un poids total de 1 million 280,000 kil., sur une largeur de 12 mètres 60 à la base, et une hauteur de 48 mètres 60 cent. Mais aussi le piston, la tige, le porte-marteau et la frappe représentent-ils une masse de 80,000 kil. avec un maximum de chute de 5 mètres pour le piston.

Etonnez-vous donc, après cela, de rencontrer dans ce pavillon: un lingot d'acier de 120,000 kil.; — une plaque de blindage, d'une épaisseur de 800 millimètres, et d'un poids de 65,000 kil.; — un tube en acier pour un canon de 240, et un autre pour un canon de 155; — un truck pour le transport de bouches à feu de 120,000 kil., et pesant lui-même 400,000 kil.; — l'appareil moteur d'un navire à hélice, du poids de 480,000 kil.; — et enfin un arbre porte-hélice, en acier fondu brut de forge, d'une longueur de 48 mètres 40 cent. et du poids de 20,250 kil.

Aussi la maison Schneider est-elle une des puissances de notre pays, comme la maison Krupp l'est en Allemagne; mais la nôtre est plus industrielle que guerrière, et c'est là son beau côté.

Le Palais Persan. — Encore une autre merveille, que l'on trouvera dans le parc du Trocadéro, et faisant face, pour ainsi dire, à l'exposition forestière.

C'est un pavillon chef-d'œuvre, où le salon du premier étage, établi sur le modèle de celui du Shah, possède un plafond qui n'est qu'un diamant, pour ainsi dire, formé qu'il est par plus de 4 million de morceaux de glace, qui produisent des effets presque miraculeux de lumière.

Et savez-vous comment se fait un plafond de cette sorte? Etablissez d'abord une voûte ordinaire en briques; sous cette voûte, formez des saillies en plâtre, et à ces saillies attachez des morceaux de glace, voilà tout; et vous aurez ainsi des stalactiques de glace.

Oui, mais alors il vous faudra, pour solidifier ces morceaux, une colle spéciale, composée de racines d'arbre à gomme pilées avec de la cire; et vous la ferez venir de la Perse, comme celle de notre palais.

Puis, si vous voulez compléter le vôtre, ornez vos portes, vos fenêtres et même vos glaces d'un entourage de morceaux de glace comme ceux de Téhéran, et vous aurez une décoration vraiment féérique.

Le tour d'une simple fenêtre absorbera 20,000 morceaux environ.

Enfin, si vous désirez savoir comment les Persans exécutent leurs sculptures, ne prenez ni règles, ni compas, mais une simple lance en fer, et alors découpez comme eux, si vous le pouvez, des dessins à travers le plâtre.

C'est presque un secret que je vous confie, mais n'en abusez pas.

P. PROUTEAU (de Saumur),
Directeur-proprétaire du journal parisien
La Prime.

Faits divers.

Les propriétés du citron. — Les propriétés du citron en font un fruit des plus recommandables. La pulpe de citron, appliquée sur un cor ou sur un durillon, fera disparaître celui-ci en un jour ou deux. On renouvelera cette pulpe matin et soir. Au début d'un rhume, l'usage de la limonade sucrée guérira vite de la toux. Au printemps, si l'on mange chaque jour une tranche de citron, avant de déjeuner, on prévient cette sensation de lassitude qu'on éprouve à l'approche de la chaude saison. Enfin, le citron sert à reconnaître si les poudres de toilette renferment, dans leur composition, des ingrédients nuisibles ou dangereux: on dépose une cuillerée de poudre de riz dans un vase, et on exprime au-dessus du jus de citron. S'il se produit de l'effervescence, la poudre ferait du tort à la peau, il ne faut pas l'employer.

Conversation sur la jetée d'un de nos grands ports.

— Comment, vous avez gagné cinq millions dans le commerce des peaux, vrai! vous m'étonnez.

— Oui, le commerce des peaux. Seulement, il y avait des nègres dedans.

A un repas de noce, boulevard des Amandiers, une dame de la société, des plus volumineuses, et l'air un peu bête, chantait une romance ayant pour refrain:

Si j'étais oiseau!...

Lorsqu'arriva ledit refrain, un des invités se penchant à l'oreille de son voisin:

— Si elle était oiseau, eh bien, quoi?... on y mettrait des marrons, voilà tout!

LE BON Utile LA PRIME LE BEAU l'agréable

JOURNAL PARISIEN.

Littérature, Instruction, Finances, Beaux-Arts, Théâtres, etc.

Paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois, en grand in-8^o Jésus, 16 pages, 32 colonnes.

Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS: 6 fr. par an; 4 fr. pour six mois. Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

MODES VRAIES

29, rue Saint-Roch. — Paris.

LES MODES VRAIES, le meilleur et le plus sûr des guides pour une femme qui recherche la grâce et l'élégance du bon ton dans sa toilette, paraissent tous les mois et contiennent chaque année mille patrons

et modèles exécutables de tous les ouvrages à l'aiguille; grandes feuilles de BRODERIE; gravures de modes colorées, grandes TARISSERIES COLORIÉES; morceaux de musique des maîtres; grandes feuilles de crochet, tricot, filet, bourses, perles, jais, ornements, petits ouvrages nouveaux, etc., près de 200 colonnes de textes explicatifs, clairs et précis; causeries de salon; critique des modes à éviter.

Tous dessins inédits, propriété exclusive des abonnées. Chiffres de toutes les abonnées directes qui demandent.

Paris, 7 francs. Départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro: Paris, la livraison avec tapisserie coloriée, 75 c.; sans tapisserie, 60 c. — Il paraît, par an, quatre livraisons avec tapisserie coloriée.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N^o 75,124: M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N^o 79,721: M^{me} Chauvet-Pizzalot, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N^o 62,476: Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalescierie Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescierie. Recevez, etc. — Léon PRYOLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus éternés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciier, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DELAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épiciier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

